



République Française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier

COMMUNE de PEIPIN

Séance du mercredi 29 juillet 2026

Date de convocation :
24/07/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le vingt-neuf juillet deux mille vingt-six à 18h00, le Conseil municipal de la commune de PEIPIN, s'est réuni à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Farid RAHMOUN, Maire dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et R. 2121-7 du CGCT.

Présents : Farid RAHMOUN, Sophie DUPARCHY, Xavier BOISSONNET, Alexandra PUT, Éric TEDESCHI, Alix PERRIN, Christiane AMIELH, Marylise NICOLAS, Cédric COIMET, Jean-Marc DAUMAS, Julien CHANDRE, Charlotte ANSELMO, Philippe BOTALLA, Xavier TRUJILLO

Représenté(s) : Christophe LECOMPÈRE représenté par Cédric COIMET, Fabien RODRIGUEZ représenté par Julien CHANDRE, Aurélie DURAND représentée par Xavier TRUJILLO

Excusé(s) :

Absent(s) : Amina LEGHRIBI, Miguel GILLOT

Secrétaire de séance : Xavier BOISSONNET

DE_2026_040 - Objet : Adoption du procès verbal du 05 juin 2026

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès verbal de la séance du 05 juin 2026.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

À Peipin, le 29/07/2026



Farid RAHMOUN

Xavier BOISSONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Forcalquier dans un délai de deux mois.

Acte c
et de l

Date de transmission de l'acte: 03/08/2026

Date de réception de l'AR: 03/08/2026

004-210401451-DE_2026_040-DE

A G E D I

au contrôle de légalité le 3/08/26

6/08/26